



## Conférence générale

33e session  
Commission III

## Генеральная конференция

33-я сессия  
Комиссия III

# com III

Paris 2005

## General Conference

33rd session  
Commission III

## المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون  
اللجنة الثالثة

## Conferencia General

33ª reunión  
Comisión III

## 大会

第三十三届会议  
第 III 委员会

33 C/COM.III/DR.2\*  
(COM.III)

6 octobre 2005

Original anglais

### Point 3.2 de l'ordre du jour

#### **PROJET DE RÉSOLUTION**

Présenté par le **DANEMARK, la FINLANDE, l'ISLANDE, la NORVÈGE, la SUÈDE et le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

#### **Préparation du projet de Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4)**

La Conférence générale,

Décide d'entreprendre un examen d'ensemble des grands programmes II et III à la lumière du mandat de l'UNESCO, des priorités nationales et régionales et des besoins mondiaux actuels ;

Prie le Directeur général de procéder à cet examen conformément aux indications données ci-après en constituant une équipe d'experts scientifiques dans laquelle seront représentés les États membres de toutes les régions ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales compétentes et qui travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat ;

Prie le Directeur général de présenter un rapport sur les conclusions et les recommandations de l'équipe d'experts à la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session, par l'entremise du Conseil exécutif, en vue d'incorporer les conclusions et recommandations qui auront été adoptées dans le Programme et budget (34 C/5) et dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4) ;

Prie le Directeur général d'allouer les ressources nécessaires à cet examen en les prélevant sur le budget ordinaire (33 C/5) au moyen d'une réorientation à opérer au sein des grands programmes II et III, étant donné que l'examen fera partie intégrante de la planification des programmes et y contribuera.

\*

Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 5 octobre 2005.

### **Note explicative**

On prend de plus en plus en conscience dans les pays développés comme dans les pays en développement que les sciences à l'UNESCO jouent un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté et dans l'amélioration de la condition humaine.

Les sciences exactes et naturelles sont essentielles pour le renforcement des capacités fondées sur le savoir au service du développement durable, pour la compréhension de questions environnementales capitales pour la prévention des risques et l'atténuation des effets des catastrophes, pour la résolution et la prévention des conflits et pour la lutte contre les maladies, les sciences humaines et sociales en constituant le socle éthique, social et culturel indissociable.

Mais la science est fondamentalement tournée vers l'avenir. L'orientation stratégique de la science au service de ces objectifs peut atteindre un tel degré de complexité que pour résoudre les problèmes, il faudra produire de nouvelles formes de connaissance et d'action.

La science étant un de ses domaines de compétence spécifiques dans le cadre du système des Nations Unies, il est donc capital que l'UNESCO adopte une approche plus prospective de l'ordre des priorités et préconise un programme d'action novateur en accordant l'importance voulue aux priorités qui se dessinent.

L'examen évaluera l'intérêt et les atouts des programmes dans le domaine des sciences en tenant compte des priorités telles qu'elles s'expriment actuellement et des objectifs internationaux énoncés notamment dans la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Sur la base de cet examen, il faudrait étudier la nécessité d'une refonte et d'un ajustement des grands programmes II et III afin de s'assurer que le rôle de l'UNESCO est actuellement bien défini et établi.

Cet examen devrait comporter une évaluation du rôle de l'UNESCO au sein de la communauté scientifique mondiale et une étude de la répartition des travaux et des tâches par rapport à d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes, ainsi qu'une réflexion sur l'articulation entre les sciences sociales et humaines et les sciences exactes et naturelles.

Par ailleurs, l'UNESCO devrait mieux tirer parti de son avantage comparatif, en recherchant la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres organisations du système des Nations Unies, les organismes scientifiques et les gouvernements. Il faut s'accorder sur de véritables lignes de partage entre les différentes organisations.

Le rôle essentiel de la science en tant que socle du développement durable et de la lutte contre la pauvreté a été reconnu dans maintes enceintes internationales récentes, au premier rang desquelles figure le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD, Johannesburg).

Un bilan d'ensemble des programmes de sciences de l'UNESCO est essentiel pour clarifier les rôles et les responsabilités, et plus précisément ceux de l'UNESCO, afin de parvenir aux objectifs convenus au plan international.